REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique
Enseignement primaire
Direction générale - Service de l'enseignement

DIRECTIVE

D-DGEP-01A-09- MATHÉMATIQUES	
Nom de l'entité : DGEP	
Activités/Processus :	
Entrée en vigueur : 25.08.2008	Version et date : 1.0 du 25.08.2008
Date d'approbation de la Direction générale de l'enseignement primaire : 25.08.2008	
Responsable de la directive : Thérèse Guerrier	

I. Cadre

1. Objectif(s)

Décrire le cadre d'enseignement des mathématiques : documents de référence, ressources pédagogiques.

2. Champ d'application

Ensemble des établissements de l'enseignement primaire.

3. Personnes de référence

4. Documents de référence

- En cours de recherche.

II. Directive détaillée

Le but de l'enseignement/apprentissage des mathématiques à l'école primaire est décrit et illustré dans le classeur "Les objectifs d'apprentissage de l'école primaire genevoise", août 2000.

Le plan d'études 2007 de l'enseignement primaire 1E à 6P précise les contenus à enseigner.

Pour organiser son enseignement, doser et planifier les contenus, l'enseignant-e utilise les documents officiels suivants :

- le plan d'études romand (COROME 1997) figurant dans le classeur "Les objectifs d'apprentissage de l'école primaire genevoise", août 2000;
- la répartition hebdomadaire du temps d'enseignement;
- les outils d'aide à la planification de l'enseignement :
  - mathématiques, cycle élémentaire (juin 2008) sous forme de fichier informatique **http://www.petit-bazar.ch** CeFEP - secteur des mathématiques - moyens d'enseignement,
  - mathématiques, cycle moyen I - II (septembre 2006) version papier;
- le livre de l'enseignant 1E-2E (édition DIP Genève, 2006);
- les moyens d'enseignement 1P à 6P (édition COROME, 1996 à 2006) y compris les "activités avec l'ordinateur 1P-4P" (COROME 2001);

- les attentes de fin de cycles figurant dans le classeur "Les objectifs d'apprentissage de l'école primaire genevoise", août 2000;
- les directives concernant l'évaluation;

1. Matériel de classe

Les enseignant-e-s de 1E à 4P s'assurent, en début d'année scolaire et selon des modalités internes à leur établissement, de disposer de tout le matériel de classe (cf. catalogue des moyens d'enseignement 2008-2009).

De même, en fin d'année scolaire, ils/elles vérifient que ce matériel est complet.

2. Calculatrices

Les classes de 1P à 4P disposent chacune de 22 calculatrices TI-106.

Une nouvelle calculatrice, la TI-30XS MultiView, est remise à chaque élève de 5P dès la rentrée 2008.

Chaque élève de 6P dispose de la calculatrice TI-34 II distribuée à la rentrée 2007.

Les enseignant-e-s apprennent à leurs élèves quand et comment l'utiliser. Un bref mode d'emploi de ces trois calculatrices se trouve sur **http://www.petit-bazar.ch** CeFEP - secteur des mathématiques - moyens d'enseignement - tous degrés.

3. Instruments de dessin géométrique

A la rentrée scolaire, les élèves de 3P reçoivent une règle millimétrée ainsi qu'une équerre.

Les élèves de 5P et de 6P ont à disposition les instruments de géométrie suivants : règle millimétrée, équerre, compas et rapporteur.

Les enseignant-e-s veillent à ce que leurs élèves sachent s'en servir, les utilisent à bon escient et en prennent soin.

4. Aide-mémoire mathématique

Les enseignant-e-s de 5P et de 6P habituent leurs élèves à utiliser régulièrement l'aide-mémoire mathématique comme document de référence et à le consulter chaque fois que l'occasion se présente.

Thérèse Guerrier
Directrice

Lien : D-DGEP-01A-10 Calculatrices - Lettre adressée aux parents des élèves de 5P